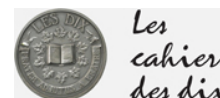


Les Cahiers des Dix



La Compagnie du Saint-Sacrement (1627-1665)

Albert Tessier

Numéro 7, 1942

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079850ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079850ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tessier, A. (1942). La Compagnie du Saint-Sacrement (1627-1665). *Les Cahiers des Dix*, (7), 27–43. <https://doi.org/10.7202/1079850ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La Compagnie du Saint-Sacrement

(1627-1665)

Par l'abbé ALBERT TESSIER.

Une étude sommaire de la constitution et des activités de la mystérieuse association secrète, fondée à Paris, en 1627, par le duc de Ventadour, ne semblera pas dépaycée dans la série d'articles que le *Cahier des Dix* 1942 consacre à Ville-Marie. Tout le monde sait aujourd'hui que la très puissante Compagnie du Saint-Sacrement a joué un rôle actif dans la fondation de Montréal.

Quel a été exactement ce rôle? Il est impossible de l'établir, parce que la Compagnie agissait dans l'ombre et cachait jalousement son jeu. Elle a tellement bien réussi à garder ses secrets qu'on a ignoré son rôle véritable pendant plus de deux siècles! Ce n'est qu'après 1900 que les historiens ont commencé véritablement à tenir compte de son influence sur la vie catholique du XVII^e siècle. Le Père Charles Clair, jésuite, avait bien, dans des articles solides publiés aux *Etudes*, durant les années 1888-1889, révélé la formidable activité de cette association, mais le public n'avait pas réagi. Les historiens non plus. Il fallut que l'intervention maladroite de Fr. Rabbe vînt secouer les esprits et allumer des polémiques. En 1899, dix ans après le Père Clair, cet historien, ébloui par une découverte qui venait un peu tard, accusa les catholiques d'avoir gardé systématiquement le silence pendant deux siècles parce que les procédés de la Compagnie du Saint-Sacrement les gênaient! Le Père Chérot, jésuite, lui donna la réplique et le confondit avec humour et cruauté. Cet incident eut d'heureux effets. En 1900, Dom Beauchet-Filleau, bénédictin, publia le texte des *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*. Depuis, de nombreux ouvrages ont fait la lumière autour de ce problème. Il reste encore bien des points obscurs, mais personne n'a le droit, mainte-

nant, d'ignorer la place extraordinaire que tient cette association mystique et militante dans la renaissance catholique du XVII^e siècle.

N'allons pas conclure que l'oeuvre de cette compagnie secrète a été complètement ignorée jusqu'en 1888. M. Faillon en parle assez longuement dans sa vie de M. Olier. Le Père Clair, dans les *Etudes* de 1889, cite plusieurs passages des *Mémoires* du Père Rapin, en particulier celui-ci, qui condense, en un raccourci éloquent, les activités innombrables de la Compagnie du Saint-Sacrement: . . . *"il serait difficile de dire le nombre des importantes entreprises pour le service de Dieu qui furent conçues en cette illustre assemblée et heureusement exécutées. Car combien procura-t-elle alors de réformes dans des maisons religieuses dérégées! Combien d'établissements de séminaires et de missions dans des provinces dépourvues des secours spirituels! Combien a-t-elle soutenu depuis de couvents de filles abandonnés et réduits à l'extrémité! Combien de monastères en ruines ont été rétablis par ses soins! Combien d'hôpitaux fondés, de pauvres familles soulagées, de prisonniers assistés et de malades secourus du fonds presque inépuisable de ses aumônes. Ce fut cette illustre Compagnie qui commença à saper les fondements de la religion prétendue réformée par les avis et les mémoires qu'elle fournit . . ."* Et, continue le R. P. Clair, *après avoir parlé de la destruction des duels, de l'Hôpital général et du Séminaire des Missions étrangères, le P. Rapin conclut: "On peut dire enfin que la plupart des bonnes oeuvres les plus célèbres de ce siècle et les plus glorieuses à la religion ont été le fruit de cette sainte Compagnie."*

Des textes de ce ton peuvent laisser les érudits indifférents. L'exagération oratoire grossit assez souvent la réalité au point de la déformer totalement. Aussi les historiens ont préféré, sans doute, attendre des faits mieux précisés avant de s'émouvoir!

Les découvertes des dernières années démontrent que les panégyristes de la Compagnie, genre Père Rapin, n'avaient pas exagéré. Ils se tenaient plutôt en-deçà de la vérité! . . .

* *

*

L'idée première d'une association secrète des meilleurs éléments catholiques germa dans l'esprit d'un laïque de haute condition, Henri de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant du roi en Languedoc et vice-roi du Canada. Elle s'inspirait de la politique de réforme intérieure introduite par Paul V, dont l'attention, dit Mourret, se portait *"bien moins sur les protestants, qui attaquaient l'Eglise du dehors, que sur les mauvais chrétiens qui la compromettaient au dedans."*

C'est véritablement à une restauration totale de la vie catholique que le jeune pair de France désirait se vouer en compagnie d'hommes d'élite, prêtres et laïques. En 1627, Henri de Lévis n'avait que trente-un ans. Marié depuis 1623 à Marie-Louise de Luxembourg, il devait, après cinq ans d'union, poser, d'accord avec son épouse, un acte héroïque. *« Un matin, le 24 septembre 1628, écrit Mourret, les deux époux se présentèrent à l'église des Carmélites, sans suite et sans carrosse, et « là, dit leur biographe, en présence du Saint-Sacrement exposé, ils offrirent à Dieu, dans la simplicité de leur coeur, leur très pur amour conjugal et le transformèrent en très pur amour angélique. » L'année suivante, la jeune duchesse entra au Carmel d'Avignon, et le duc, encore tout frémissant du sacrifice, revint à Paris, avec une volonté redoublée de travailler sans relâche à la gloire de Dieu et au bien des âmes. »* M. de Ventadour devait lui-même se donner complètement à Dieu. Il devint prêtre et, en 1650, on le trouve membre du Chapitre de Notre-Dame de Paris.

Un homme de cette trempe mène à bien les oeuvres qu'il projette. Le duc de Ventadour mit le Père Philippe d'Angoumois au courant de son dessein. Le capucin l'encouragea et rédigea un premier projet de programme. Deux autres recrues de qualité donnèrent leur adhésion: l'abbé de Grignan et M. de Pichery. Mais il fallut attendre jusqu'à 1630 avant de lancer l'entreprise pour de bon. Les PP. Suffren, jésuite, et Condren, de l'Oratoire, *« les deux hommes de la plus grande réputation pour la vertu qui fussent alors en France »* (R. P. Rapin), se joignirent aux fondateurs et la Compagnie se mit tout de suite à l'oeuvre.

Les confrères se réunissaient chaque semaine, le jeudi, jour consacré au Saint-Sacrement. Leur premier souci était d'abord d'assurer leur propre sanctification par l'oraison, la prière, la fréquentation des sacrements, etc . . . Chaque séance s'ouvrait par la prière, puis on étudiait les divers projets de piété et de charité soumis à l'attention des confrères; la réunion se terminait par des points de méditation pieuse, par la lecture d'un chapitre de la *Bible*, de l'*Imitation* ou du *Combat spirituel*. Les oeuvres multiples auxquelles on s'attachait exigeaient des fonds; la charité des membres y pourvoyait pour une bonne part. Des dons mis dans un coffret spécial réservaient souvent des surprises au supérieur. Bien que les associés fussent habituellement en nombre limité, le coffret des aumônes anonymes contenait parfois jusqu'à 50,000 écus!

Retrempés chaque semaine dans un climat fortement mystique, les associés trouvaient, dans les réunions hebdomadaires fidèlement suivies, la force et les lumières nécessaires à l'accomplissement du lourd programme que la Compagnie s'était tracé. Un passage des constitutions révèle que rien n'échappait à la sollicitude des confrères:

« Ce qui fait le fond des oeuvres de la Compagnie, c'est d'entreprendre tout le bien possible et d'éloigner tout le mal possible en tout temps, en tout lieu, à l'égard de toutes personnes. La Compagnie n'a ni bornes, ni mesure, ni restrictions que celle que la prudence et le discernement doivent donner dans les emplois. Elle travaille, non seulement aux oeuvres ordinaires des pauvres, des malades, des prisonniers et de tous les affligés, mais aux missions, aux séminaires, à la conversion des hérétiques et à la propagation de la foi dans toutes les parties du monde; à empêcher tous les scandales, toutes les impiétés, tous les blasphèmes; en un mot, à prévenir tous les maux et à y apporter les remèdes, à procurer tous les biens généraux et particuliers, à embrasser toutes les oeuvres difficiles, fortes, négligées, abandonnées, et à s'appliquer pour les besoins du prochain dans toute l'étendue de la charité. »

L'élaboration d'un plan aussi vaste n'offrait pas de difficulté

aussi longtemps qu'on s'en tenait à des principes et à des vœux. Le mérite de la Compagnie du Saint-Sacrement fut de prendre ce programme formidable au sérieux et d'apporter à son application concrète une application minutieuse, tenace, poussée jusqu'aux plus petits détails. A ce sujet, M. Alfred Rébelliau rend un témoignage précieux dans un article de *la Revue des Deux-Mondes*, en 1903: « *un ensemble imposant de faits certains atteste avec surabondance, chez la Compagnie du Saint-Sacrement, une énergie persévérante, qui ne se contentait pas d'interventions platoniques et de mises en train, mais qui suivait ses projets, et qui en poursuivait, par tous les moyens, la réalisation complète; — une hardiesse inventive que ni les réformes ni les innovations n'effrayaient; — par-dessus tout, une multiplicité d'idées, d'efforts et d'entreprises à laquelle, dans la société contemporaine, rien ne semble interdit ni ne reste étranger.* »

La Compagnie ne limitait pas son action à la capitale; le réseau de ses oeuvres couvrit rapidement toute la France. Des compagnies filiales s'ouvrirent dans une cinquantaine de villes françaises. La Compagnie-Mère trouvait ainsi partout une élite prête à l'exécution efficace des entreprises variées à l'infini auxquelles elle s'attachait.

Ainsi se constituait rapidement une véritable armée sainte dont les ramifications couvraient le pays entier; une armée bien disciplinée, discrète, généreuse, entreprenante. Était-elle nombreuse? Il n'est pas possible d'en déterminer les effectifs. La nécessité du secret limitait les cadres et exigeait un choix rigide. Pas de femmes. Pas de religieux non plus, sauf le trio du début: le Père Philippe, capucin; le Père Suffren, jésuite; le Père de Condren, oratorien. Le Père Rabin explique de la sorte cette attitude à l'égard des religieux: La Compagnie voulait « *procurer la gloire de Dieu en faisant tout le bien qui passerait pour vrai bien et en empêchant tout le mal qui passerait pour vrai mal; et ce seul plan-là renfermait toutes sortes de bonnes oeuvres dans toute leur étendue; ce qui détermina ceux qui en furent les auteurs, c'est-à-dire, le capucin, le jésuite et le Père de l'Oratoire, quoique tous trois d'un esprit particulier et attachés à leurs Ordres,*

d'imposer à cette Compagnie un esprit universel pour travailler en toutes manières à secourir le prochain sans s'imposer de bornes. Ainsi, prenant pour modèle cette grandeur d'âme que la religion donna aux premiers chrétiens, qui ne se bornaient à rien quand il s'agissait de l'intérêt de Dieu et du prochain, ce ne fut que par leurs avis que la Compagnie résolut de n'admettre aucune personne de communauté, de peur qu'elle ne prît par là une espèce d'esprit particulier dont chaque ordre est rempli, afin de conserver cette charité sans bornes des premiers siècles et cet esprit général de l'Eglise. »

A part les femmes et les religieux, toute personne pieuse, honnête, influente, discrète, dynamique, était éligible. Mais la Compagnie ne tenait pas à voir ses membres se multiplier à l'excès. Elle choisissait ses adeptes avec soin, évitant les ambitieux, les coulissiers, les opportunistes. Il lui fallait des hommes d'action, prêts à sacrifier leur temps, leur argent, leurs idées personnelles, pour assurer le succès d'entreprises qui ne rapportaient ni gloire, ni profits. Des serviteurs de cette qualité ne sont jamais nombreux même aux époques de ferveur !

Par souci d'action directe, la Compagnie se recrutait dans tous les milieux, dans toutes les classes sociales ; chacun pouvait ainsi agir plus efficacement sur son terrain familial. La Compagnie du Saint-Sacrement ressuscitait la fraternité de l'Eglise primitive : *« C'était une Compagnie composée d'ecclésiastiques et de laïques de toutes sortes de condition, prélats, abbés et prestres, princes, ducs, cordons bleus et noblesse, conseillers d'Etat, présidents, Messieurs des Requestes, conseillers, avocats, marchands, bourgeois, entre lesquels il y avait tant d'humanité et de charité que c'était une image du premier esprit du christianisme. »* (Du Ferrier, Mémoires manuscrits). Le mémorialiste ne mentionne pas d'ouvriers, mais nous savons que la Compagnie comptait des membres du peuple et des travailleurs, en particulier Henri Buche qui exerça une influence heureuse sur les milieux ouvriers qu'une société secrète et impie, *Les Compagnons du Devoir*, gagnait rapidement.

Une vingtaine d'évêques, sur 127, paraissent avoir adhéré à la Compagnie du Saint-Sacrement. Dans la plupart des localités où elle établissait des filiales, la Compagnie agissait à l'insu de l'évêque, par le truchement de Confréries ou Associations opérant au grand jour. Cette attitude n'impliquait aucun manque de respect envers l'autorité, car la soumission totale à l'Eglise fut constamment la préoccupation première de la Compagnie.

Parmi les ecclésiastiques les plus en vue de la Compagnie, notons les trois religieux déjà cités : Philippe-Suffren-Condren; aussi des évêques de haute réputation : Jaubert de Barraut, Charles Noailles, Alain de Solminiach, Potier, François de La Fayette, Sébastien Zamet, etc.; Jean-Jacques Olier, fondateur de Saint-Sulpice, saint Vincent de Paul, Bossuet, Monseigneur de Laval, etc., étaient également membres de la méritante société.

La série des laïques éminents serait très longue. Bornons-nous à quelques noms : le baron de Renty, le duc de Nemours, le prince de Conti, le marquis de Salignac-Fénélon, le comte d'Albon, les maréchaux de Schomberg et de la Milleraye, etc.; les Lamoignon, père et fils, présidents du Parlement; « *des membres de la Chambre des Requêtes, parmi lesquels René Voyer d'Argenson; des membres de la Chambre des Comptes, de la Cour des Comptes; des avocats, Duplessis-Montbard, Poncet d'Albis et l'Hoste; trois ambassadeurs successifs de France à Rome, MM. de Brassac, de Noailles, de Fontenay-Mareuil...* » (Chanoine Prunel).

Cette courte liste suffit à montrer que la Compagnie du Saint-Sacrement ne choisissait pas ses membres au hasard. Elle savait découvrir les hommes qui pouvaient servir ses fins dans tous les milieux et sur tous les points stratégiques. D'où l'étonnante efficacité de ses interventions innombrables.

Ces interventions revêtaient toutes les formes imaginables, touchaient tous les problèmes à la fois. Les intentions les plus surnaturelles inspiraient constamment la Compagnie. Elle multipliait les pratiques de piété pour maintenir la ferveur de ses membres; elle s'atta-

chait aussi à tout ce qui pouvait intensifier la vie catholique dans le peuple, à la cour, dans les monastères, chez le clergé, etc...; pour contrebalancer et combattre les débauches du carnaval, elle fit instituer des dévotions extraordinaires et exhorta tous les chrétiens à communier en réparation des abus commis; elle fit observer le repos dominical, dépensa de fortes sommes pour relever des églises et des sanctuaires, soutenir les innombrables couvents de France, doter les autels de ciboires d'argent, maintenir des lampes allumées devant le tabernacle, couvrir le Bon-Dieu d'un dais quand on le portait en public, assurer aussi au Saint-Sacrement un traitement honorable en pays de mission, etc... Elle pourvut elle-même également à l'organisation de retraites populaires dans les milieux les plus abandonnés et les plus atteints par l'impiété et la débauche.

En même temps qu'elle haussait le ton de vie surnaturelle, la Compagnie s'attaquait au problème effroyable de la misère publique. Les années 1627 à 1662 furent particulièrement pénibles pour la France, tour à tour éprouvée par la peste, la famine, la guerre civile, les impôts écrasants, etc. La Compagnie du Saint-Sacrement multiplia les aumônes et les fondations. Elle y engloutit des sommes énormes, et se vit souvent aux portes de la faillite. *« Il faudrait, écrit le chanoine Prunel, parler en détail de ces oeuvres admirables; nous n'en avons pas le temps. Qu'il me suffise de dire que l'oeuvre des galériens, l'oeuvre des prisons, l'oeuvre de protection des filles tombées, les distributions de secours aux provinces ruinées par la guerre et la famine, la fondation du magasin général de la Charité, où l'on centralisait les objets en nature que l'on distribuait aux pauvres, l'activité des confréries de charité, et même des Dames de la charité, la fondation de l'Hôpital Général pour détruire la mendicité, etc., ne peuvent s'expliquer que par l'influence et le zèle tout surnaturel de la Compagnie du Saint-Sacrement. Le secret, tant reproché à la Compagnie, avait sur ce point quelque grandeur. Il y a tant d'hommes, qui, lorsqu'ils font une oeuvre de charité, aiment à le crier sur les toits. Ici, du moins, personne ne dira que les Confrères ont agi par amour de la gloire »*

humaine, puisque l'on ne savait pas que l'idée de ces oeuvres et l'impulsion donnée à ces oeuvres venaient d'eux, et qu'on ne l'a su qu'au XXe siècle. »

Les Confrères ne se limitèrent pas au soulagement de la misère publique. Ils s'attaquèrent, chaque fois qu'ils le purent, aux causes de ces souffrances. La justice et l'administration, souvent tracassières pour les faibles, furent suivies de près. Des enquêtes révélèrent des abus qui furent dénoncés en haut lieu et corrigés. Des comités spéciaux s'occupaient des pauvres aux prises avec la loi ou l'administration, avec mission de leur apporter un appui désintéressé; on fit pression pour diminuer la longueur et le coût des procédures; la Compagnie étudia aussi à plusieurs reprises un projet de « *Société assez puissante pour prêter charitablement et sûrement* » aux pauvres. La sollicitude des associés suivait les miséreux jusque dans la prison, afin de leur assurer un traitement humain et de les assister spirituellement.

Là où la Compagnie du Saint-Sacrement montra le plus d'audace, c'est dans sa lutte contre les désordres et les immoralités, non seulement du peuple, mais des grands. La débauche, le jeu, le duel, les blasphèmes, furent impitoyablement pourchassés. Ces interventions hardies provoquèrent des réactions, mais la Compagnie tint bon et enregistra des succès consolants. Elle lutta aussi contre les protestants, les Juifs, les Jansénistes! Elle finit par soulever contre elle une foule de gens que ses procédés énergiques blessaient et dérangeaient. Les premiers coups durs lui vinrent des littérateurs à l'esprit fort, Molière en particulier avec *Tartufe* et *Don Juan*. Les Jansénistes entrèrent ensuite en lice, avec passion et violence. Deux libelles, publiés en 1660, dénoncèrent l'esprit, la conduite et les extravagances de la Compagnie établie en la ville de Caën. Les familiers de l'Hermitage étaient pris à partie de façon indigne. L'auteur d'un de ces pamphlets était le janséniste Nicole.

Ces deux libelles jansénistes furent largement répandus. La Compagnie du Saint-Sacrement y était nommément désignée comme

une « *société secrète, agissant à l'encontre du Roi, des évêques et des magistrats.* » (Mourret).

Les auteurs avaient puisé leurs renseignements à bonne source : « *non seulement le groupe de Caën était complètement dévoilé, avec les noms de son fondateur et de ses membres principaux, avec les lieux et jours de ses séances; mais encore son affiliation à la Compagnie de Paris se trouvait révélée, ainsi que l'existence « d'autres semblables compagnies dans plusieurs grandes villes du Royaume.* » On disait expressément « *leurs occupations* », leur organisation intérieure, leur méthode; le vrai nom de la Compagnie était imprimé en toutes lettres. » (Rébelliau).

L'effet de cette dénonciation retentissante se fit tout de suite sentir. Depuis assez longtemps Mazarin s'irritait devant les diverses manifestations d'un travail systématique dont les inspireurs demeureraient invisibles. L'occasion était bonne, cette fois, de mettre fin à un état de choses qui lui semblait intolérable. Des personnalités très puissantes s'interposèrent, mais en vain. Mazarin exigea une interdiction formelle.

L'arrêt fut rendu en décembre 1660. Grâce sans doute au président Lamoignon, membre de la Compagnie, le texte de l'interdiction ne mentionnait aucun nom. Il défendait tout simplement la tenue d'assemblées « *sans l'expresse permission du Roi et lettres patentes vérifiées.* »

L'interdit de 1660 n'amena pas la disparition immédiate de la Compagnie. De salutaires protections lui permirent de tenir d'autres séances sans être molestée. Il semble que la dissolution finale n'eut lieu qu'en 1665. Les confrères utilisèrent à fond ce sursis. La plupart des papiers furent brûlés, et des dispositions prises pour le maintien des oeuvres de bienfaisance les plus chères à la pieuse Société. Le Père Clair nous indique, à la fin de ses articles des *Etudes* (1889), dans quelles conditions la Compagnie accepta de disparaître : « *. . . avant de mourir, la Compagnie fit son testament et légua à ses membres la charge des grandes oeuvres qu'elle avait fondées. Elle di-*

visa son esprit entre ces différentes sociétés, constituées ses héritières et qui, presque toutes, lui survécurent longtemps.

« Ainsi, les Assemblées des paroisses prirent soin des pauvres honteux et s'efforcèrent de remédier aux désordres publics et particuliers, chacun dans son étendue.

« La compagnie des prisons continua de rendre aux pauvres condamnés tous les secours dont ils avaient besoin.

« L'Assemblée de l'Hôtel-Dieu pour les besoins spirituels des malades se maintint et produisit d'excellents effets.

« L'Hôpital général, qui est le chef-d'oeuvre des ouvrages de la Compagnie, ne cessa de pourvoir à toutes les nécessités des pauvres mendiants.

« Enfin le Séminaire des Missions étrangères fut le Benjamin que la Compagnie enfanta au lit de la mort. »

* *

*

Avant de dire un mot de la part prise par la Compagnie du Saint-Sacrement dans l'oeuvre de l'évangélisation païenne, au Canada en particulier, il convient d'examiner rapidement un aspect fort discuté de son action : le secret.

Retenons d'abord que la Compagnie ne s'était pas formée en cachette. Dès 1630, Louis XIII fut mis au courant de la fondation. Il se montra intéressé et *« parla de l'oeuvre nouvelle au cardinal de Richelieu qui, déjà informé par d'autres voies, la loua extrêmement et ne cessa depuis d'avoir une grande considération pour elle. »* (Père Clair). Comme M. de Gondi, archevêque de Paris, semblait montrer des dispositions peu bienveillantes, Louis XIII écrivit en ces termes à l'archevêque :

« Mons. l'Archevêque de Paris,

« La connoissance que des plus qualifiez, des plus fidèles et des

plus pieux de mes sujets m'ont donnée du dessein qu'ils auraient de s'assembler en secret pour procurer la gloire de Dieu, le soulagement des pauvres et le bien de mon Estat, m'oblige de vous faire cette lettre pour vous dire qu'après avoir examiné et fait examiner par les personnages de ma plus grande confiance, je n'y ai trouvé que de l'avantage pour mon royaume. Ainsy, je leur ay permis de s'assembler sous le nom de Compagnie du Saint-Sacrement, à la charge que quelqu'un d'entre eux, qui me sera connu, m'informera de temps à autre de ce qui s'y passera de plus important. Vous me ferez donc chose agréable de donner votre bénédiction à cette assemblée et de l'approuver en ce qui dépend de vous. . . »

« A Saint-Germain en Laye, le 27^e may 1631.

Signé: LOUIS »

En dépit de cette invitation royale et des pressions faites par M. de Barraut, archevêque d'Arles, le Père de Condren et d'autres personnages de marque, l'archevêque de Paris resta en défiance et refusa les bénédictions et les approbations demandées. Devant ce refus, des démarches furent tentées à Rome, par l'entremise du nonce. Un bref fut accordé en 1633, mais il ne donnait pas pleine satisfaction à la Compagnie qui s'y trouvait *« désignée comme une simple Confrérie »*. (Père Clair).

On décida toutefois de se contenter de ces approbations qui ne concédaient cependant, au point de vue civil ou ecclésiastique, aucun titre légal; les timorés avaient toutefois, pour les rassurer, la lettre royale et l'assurance de l'appui bienveillant du redoutable Richelieu.

Ces difficultés induisirent les fondateurs à accentuer encore leur dessein de travailler sous la protection du secret. L'admission de nouveaux membres se fit plus sévère. On consentait tout au plus à en accueillir huit ou dix par année. Les réunions, tenues d'abord au couvent des capucins, eurent lieu par la suite dans des endroits divers afin de dépister les indiscrets. On enjoignait aux membres de ne jamais parler de la Compagnie, ni de ses oeuvres, ni de ceux qui la

composaient. Une grande discrétion était exigée de tous, surtout à l'égard de leurs épouses. Les messages, exhortations, conseils, devaient se faire oralement. Les statuts ne furent jamais imprimés. Les quelques archives écrites étaient conservées dans un coffret spécial, qu'on entourait de toutes sortes de précautions. Lorsque des filiales se constituèrent un peu partout, il fallut redoubler de prudence. Les Compagnies n'avaient pas le droit de communiquer entre elles; il fallait toujours passer par la Société-Mère. Les quelques concessions accordées à ce sujet s'entouraient d'un luxe de précautions et d'avis sévères.

« . . . le secret, note M. Rébelliau, était bien, en vérité, comme ne craint pas de le proclamer d'Argenson, « l'âme de la Compagnie ». Mais pourquoi? Pourquoi ses conducteurs lui répétaient-ils, sous toutes les formes, que ce secret devait être son « grand amour » et « la première des voies qui formaient son esprit »; que « lui seul » il la distinguait « d'avec les autres Compagnies », qu'il était tellement essentiel que, si vous l'ôtiez, elle ne serait plus elle-même? »

La Compagnie justifiait son attitude par *« le désir d'imiter la vie cachée du Sauveur dans cette Eucharistie dont elle portait le nom. »* On donnait aussi d'autres raisons appuyées sur la nature humaine, naturellement portée à faire éclat de ses oeuvres, à se dépenser pour des motifs de vanité ou d'intérêt. Il fallait que chacun acceptât de se dévouer pour la seule joie de servir! Le travail dans le secret s'entache de moins de préoccupations particulières et les membres de la Compagnie devaient constamment s'oublier, s'effacer, ne songer qu'aux résultats bienfaisants à obtenir.

Il y avait d'autres motifs faciles à comprendre. La Compagnie s'engageait constamment sur des terrains délicats; très souvent elle marchait sur les brisées des pouvoirs publics ou de l'autorité ecclésiastique. Des susceptibilités légitimes auraient vite paralysé son travail si ses enquêtes et ses interventions s'étaient étalées au grand jour. Et M. Rébelliau conclut: *« C'était, uniquement, en se cachant qu'elle pouvait agir ou même conseiller, sans paraître ni blesser les magis-*

trats et entreprendre quoi que ce soit sur leur autorité légitime, ni faire injure à la diligence pastorale des ecclésiastiques. Il fallait qu'elle fût secrète, ou qu'elle ne fût pas, ou qu'elle ne fit rien. »

Le secret fut donc pour la Compagnie du Saint-Sacrement un gage de force et d'efficacité. Sous sa protection, elle put mener à bien une foule d'entreprises qui toutes visaient à rechristianiser et à purifier la vie française.

* *

* -

Pas seulement la vie française. L'esprit de la Société était foncièrement catholique, c'est-à-dire universel. Son apostolat s'étendit donc aux autres pays, en particulier aux pays païens. Juste avant de mourir, elle établit la Société des Missions étrangères, marquant par là son désir de voir se propager toujours plus loin, vers tous les points de l'univers, les rayonnements surnaturels dont elle avait voulu faire profiter d'abord la France malheureuse.

La Compagnie n'avait pas attendu aussi tard pour s'intéresser à la propagation de la foi chez les infidèles. Sa constitution elle-même et le vaste programme qu'elle s'était tracé s'inspiraient d'un esprit trop apostolique pour négliger cet aspect fondamental de l'expansion catholique. Les missions étaient d'ailleurs en grande vogue depuis les exploits retentissantes de saint François-Xavier aux Indes. Et l'Amérique venait de s'ouvrir comme un champ d'action providentiel!

Avant même de jeter les premiers fondements de la Compagnie, le duc de Ventadour s'était trouvé directement mêlé aux affaires canadiennes. Le 25 mars 1625, il avait acquis de son oncle, le duc de Montmorency, la charge de vice-roi du Canada. Et il avait envoyé à ses frais six missionnaires jésuites qu'il avait dotés d'un fief considérable. L'année même où lui vint l'idée de fonder une association secrète pour aider à la rénovation chrétienne de la France et du monde, il avait cédé son titre de vice-roi à Richelieu.

Il n'est pas téméraire de supposer que l'édifiant duc de Ventadour continua de suivre de très près les développements de la colonie qui avait été un peu la sienne durant deux années. Le climat de ferveur des séances du jeudi ne pouvait que fortifier son attachement spirituel à l'égard de la Nouvelle-France où se retrouvaient, comme le rappelaient sans cesse les *Relations* des Jésuites, la pureté et la ferveur de l'Eglise primitive.

En 1639, lors de la fondation d'une filiale de la Compagnie à Marseille, les confrères de Paris émettaient un désir et un espoir qui nous prouvent leur zèle missionnaire: « *Messieurs, écrivaient-ils, nous prenons de grands augures de tant de ferveur en la situation où vous êtes; nous espérons que vous porterez par dessus la mer la bonne odeur du Dieu du ciel, et, que vous étant puissamment confirmés dans son honneur et dans son service, vous en ferez part à tous les endroits de la terre où vos matelots adresseront leur commerce et où vos soldats porteront leurs victoires.* »

M. Rébelliau, citant d'Argenson, rappelle que la Compagnie de Paris constitua « *un fonds spécial pour les missions du Levant, et, de 1653 à 1661, fournit à celles des Hébrides, des Orcades, de Genève, des îles d'Amérique, de l'Amérique méridionale, du Tonkin, des contributions merveilleuses.* » Il écrit ailleurs: « *On ne pouvait nier enfin que l'idée d'implanter le catholicisme au Canada était des plus chères à la Compagnie du Saint-Sacrement, et, spécialement, à celle de Caën: Mgr de Laval-Montigny, le célèbre évêque de Québec, était l'élève en mysticité de M. de Bernières et avait longtemps demeuré à l'Ermitage.* » Nous savons que notre premier évêque amena au pays des prêtres des Missions étrangères à qui « *il confia le séminaire de Québec et le collège de Saint-Joachim.* » (Mourret). Un lien de plus entre le Canada et la Compagnie du Saint-Sacrement!

* *

*

Mais, pour arriver enfin au point final qui justifie l'introduction de cette étude dans le *Cahier des Dix* 1942, quelle fut la part de la Compagnie du Saint-Sacrement dans la fondation de Ville-Marie?

Il n'est pas facile de répondre de façon précise. Une première déduction nous permet d'assurer sans hésitation que l'esprit et le travail de la Compagnie du Saint-Sacrement avaient préparé admirablement le terrain à un projet aussi généreusement apostolique que le fut celui des Associés de Montréal. Rappelons également les liens qui attachaient le fondateur de la Compagnie à la Nouvelle-France. Enfin si on examine les motifs, les buts, les moyens, dont fait état la constitution de la *Société de Notre-Dame de Montréal*, on est frappé de leur similitude avec l'esprit qui marque chacun des gestes de la Compagnie du Saint-Sacrement. La Société de Notre-Dame de Montréal aurait-elle été tout simplement une des nombreuses doublures que créait la Compagnie pour agir à ciel ouvert sans révéler son existence? Je pose la question sans y donner de réponse!

Dans *Ville, ô ma Ville*, mademoiselle Marie-Claire Daveluy présente une liste de 21 membres de la Société. Plus de la moitié sont des confrères de la Compagnie du Saint-Sacrement: Jérôme Le Royer de la Dauversière, Jean-Jacques Olier, le baron de Renty, Antoine de Barillon de Morangis, Nicolas de Barrault, Balthasar Brandon de Bassancourt, Claude d'Urre du Puy Saint-Martin, Bertrand Drouart, Christophe du Plessis, baron de Montbard, Jean de Garibal, baron de Saint-Sulpice, Henri-Louis Habert de Montmor, etc.

Cette abondance de « Compagnons du Saint-Sacrement » dans la Société de Notre-Dame de Montréal ne nous autorise peut-être pas à désigner cette dernière comme une simple filiale de la Compagnie du Saint-Sacrement, mais elle indique des rapports tellement étroits entre les deux Sociétés qu'il n'y a aucun risque à leur accorder à toutes deux part égale dans le mérite de la fondation de la ville sainte de Montréal.

Rappelons, pour terminer, que l'année 1630, au cours de laquelle M. de la Dauversière reçut les premières révélations au sujet

d'un établissement apostolique dans l'île alors inconnue de Montréal, est aussi l'année du lancement de la Compagnie imaginée en 1627 par le duc de Ventadour, alors vice-roi du Canada.

Enfin, en 1639, lors de l'entrevue historique de Meudon, M. Olier et M. de la Dauversière, tous deux confrères de la Compagnie, conviennent d'assurer le succès de leur « projet d'outre-mer » par la fondation d'une société. Et ici je cite mademoiselle Daveluy: « *Elle grouperait une élite, des âmes d'apôtres, c'est-à-dire à la fois des ecclésiastiques, de riches et pieux gentilshommes, influents à la cour et à la ville, et de simples hommes de prière* ». Cette société ne ressemble-t-elle pas comme une soeur à la Compagnie du Saint-Sacrement? Et les premiers membres qu'on invite sont, non par hasard sans doute, des membres de la Compagnie: le baron de Renty, M. de Bassancourt et M. Nicolas de Barrault.

Tout ceci n'enlève rien au mérite des associés. Bien au contraire. On y voit la preuve que la « folle entreprise » des Messieurs de Montréal n'avait rien d'une improvisation imprudente et qu'elle avait pour la soutenir des forces surnaturelles et humaines capables d'accomplir des miracles.

A handwritten signature in dark ink, reading "Abbé Leclerc Tesson". The script is fluid and cursive, with a small flourish at the end of the last name.